

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUELLE

Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2017

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2017 à 20 h sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

Présents : Patrick NOURISSAT, Alain LAMBERT, Sylvère CHEVALLIER, Eric LAMBERT, Patrick MUGNIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Hubert BIDAUT

Excusés : Léon LENZ, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT(pouvoir à J FOLLEA)

Le compte-rendu du 26 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

Mise à jour statuts communauté de communes Tille Venelle

Le maire donne lecture du projet de mise à jour des statuts de la communauté de communes Tille et Venelle à compter du 01 janvier 2018. Le conseil municipal approuve ces statuts.

Travaux centre bourg : avenants

Le conseil municipal accepte :

- l'avenant n°1 pour SAS PEDRON d'un montant de 2 832 € HT pour 2 fenêtres de toit supplémentaires dans la future salle du conseil municipal.
- accepte l'avenant n°1 pour BIDAULT d'un montant de 454.75 € HT pour fourniture d'une ventouse sur porte d'entrée et l'avenant 2 d'un montant de – 1 732.61 € HT pour suppression d'une porte poste 17 au 20 (sous les halles).

Le maire et Sylvère CHEVALLIER font un point sur les travaux en cours ;

- sur la visite de l'architecte des bâtiments de France qui maintient sa position sur la conservation des impostes sur les arches des Halles.
- sur l'aménagement d'un local poubelles sous les Halles et les devis en cours.
- sur l'aménagement du jardin derrière les Halles (murets, barrière pour sécurité des élèves)

Locatifs :

Le conseil municipal :

- résilie le bail locatif du studio 8 rue de Bourgogne et rembourse la caution
- loue ce studio à compter du 01 décembre pour un montant de 224€ mensuel.
- Loue le F3 à compter du 01 décembre pour un montant de 368 €

Rythmes éducatifs

Le maire rend compte des différents contacts autour des rythmes éducatifs (conseil d'école, transports scolaires, communauté de communes Tille Venelle.

Le conseil municipal, après une large discussion, constatant que l'expérience de la semaine des quatre jours et demi organisée depuis plus de trois ans est une réussite grâce à la qualité des activités pédagogiques qui contribuent à l'épanouissement et à l'équilibre des enfants, estime qu'il y a lieu de maintenir le rythme actuel de l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours et demi à compter de la rentrée scolaire 2018.

Affouages

Le conseil municipal confirme le tarif des affouages à 37 € pour l'année 2017.

Décision modificative budget principal

Le conseil municipal accepte les virements de crédits suivants :

Dépenses : article 2313 : -11 000 €
Dépenses : article 2184 : + 11 000 €

Affaires diverses

Le maire informe :

- que le SPANC, géré par la communauté de communes, va signer une convention avec les services de la Covati pour le contrôle des assainissements. L'interlocuteur sera toujours la communauté de communes Tille Venelle qui a la compétence dans ce domaine
- que les appels d'offre pour les travaux de la mutualisation de l'eau sont terminés.

Les conseillers se penchent sur le problème du stationnement et de la circulation dans le centre bourg avec le concours de la MICA. Une information sera transmise ultérieurement aux habitants.

Les vœux du maire et l'accueil des nouveaux habitants sont prévus le dimanche 07 janvier à 11 heures.

Les conseillers distribueront des colis aux personnes de plus de 70 ans avant Noël. Les décorations de Noël seront installées dans les prochains jours.